



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 11 avril 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2023-006	Requérant :	Gilles Duhaime
	Numéro de lot :	6 061 094
	Adresse civique :	10, croissant Saint-Aimé
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin de régulariser plusieurs éléments dérogatoires en vue de la vente de la maison. La demande vise plus spécifiquement à autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Une largeur de maison de 7,32 mètres ;b) Une superficie de maison d'environ 68,2 mètres carrés ;c) Un réservoir de propane en cour avant ;d) Un appareil de climatisation situé à 0,91 mètre de la ligne latérale ;e) Un porte-à-faux empiétant dans la marge avant et situé à 3,72 mètres de la ligne avant. <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à la grille des usages et normes de la zone A-1, une marge avant minimale de 15 mètres, une largeur minimale de 8 mètres et une superficie minimale de 80 mètres carrés. Également, le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> interdit, à l'article 5.25, les réservoirs en cour avant, et à l'article 5.26, l'empiètement de porte-à-faux dans la marge avant.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre un réservoir de propane en cour avant ainsi qu'une largeur de maison, une superficie de maison, une marge avant pour le porte-à-faux, et une distance de la ligne latérale d'un appareil de climatisation, inférieures respectivement de 0,68 mètre, 11,8 mètres carrés, de 11,28 mètres et de 0,59 mètre à la norme prescrite.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 24 mars 2023.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

